

ABONNEMENT

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
ou les annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 SEPTEMBRE

SOCIALISME D'ÉTAT

Bien que les inquiétudes auxquelles
étaient un instant donné lieu les grèves de
boulangers soient provisoirement au moins
dissipées, il n'est point inutile de revenir
sur ce sujet. A côté des faits en eux-mêmes,
il s'est accusé certaines tendances
qu'il est bon de faire ressortir parce qu'elles
indiquent bien dans quelles voies nous
marchons aujourd'hui et à quel but nous
sommes conduits.

Quelle a été la pensée à laquelle ont obéi
les municipalités de Saint-Denis et de Saint-
Ouen au moment où le prix du pain s'est
trouvé augmenté dans ces deux localités... ?
Ont-elles cherché tout d'abord à s'entendre
avec les patrons boulangers pour obtenir
une réduction de prix ?

Point. Leur premier acte a été de fixer
une taxe au-dessus de laquelle il ne serait
pas permis aux boulangers de vendre leur
pain. Nous ne contestons d'ailleurs en aucune
façon leur droit d'agir de la sorte. On
peut penser ce qu'on voudra de la loi de
1791, mais il est incontestable d'une part
qu'elle n'est point abrogée, d'autre part
qu'elle donne aux municipalités le droit d'établir
une taxe sur le pain.

Il ne nous convient pas de rechercher,
quant à présent, si les bases sur lesquelles
on s'est appuyé pour fixer les chiffres
tiennent plus ou moins équitablement compte
des dépenses imposées aux fabricants.

Ce qui rend cette mesure tout à fait
caractéristique, c'est qu'elle semble une
première application d'un système dont les
prémisses ont été posées il y a quelques années
au Conseil municipal de Paris.

A la fin de 1884, le prix du blé ayant
subi une légère hausse, le Conseil s'est
empressé de demander la création d'une
taxe obligatoire. En sollicitant cette mesure,
les radicaux ont déclaré, par l'organe de
M. Vaillant, que la taxe du pain ne serait

pour eux qu'un acheminement à une taxe
analogue sur tous les produits alimentaires,
en attendant que les boulangeries, bouche-
ries, charcuteries fussent converties en ser-
vices publics, la commune étant tenue d'as-
surer à un prix déterminé la subsistance des
habitants.

C'est une façon nouvelle du principe d'ob-
ligation si cher aux radicaux et un pas
dans la voie du socialisme d'Etat.

Les Conseillers municipaux de Saint-
Denis et de Saint-Ouen se sont évidemment
inspirés de ces théories. Le dernier surtout.

Tandis qu'en effet, le Conseil municipal
de Saint-Denis négociait avec les boulan-
gers et, en attendant, se procurait du pain
en recourant aux communes voisines, le
Conseil municipal de Saint-Ouen s'occupe
de créer des boulangeries municipales.

En outre, pour mieux indiquer sans doute
ses tendances socialistes, le Conseil mu-
nicipal de Saint-Ouen n'a rien imaginé de
mieux que de convier les consommateurs à
des réunions publiques pour aviser de con-
cert aux mesures à prendre. Ces réunions
ont eu lieu dans le préau des écoles, en dé-
pit de la défense formelle de l'administra-
tion. Les consommateurs ont été appelés à
sanctionner les mesures prises par la mu-
nicipalité et à fixer le prix qu'ils entendaient
payer leur pain.

Nous nous trouvons donc en présence
d'une entreprise socialiste bien caractérisée.
Il ne suffit pas de dire qu'il ne s'agit que
du Conseil municipal de Saint-Ouen. L'ad-
ministration préfectorale n'a indiqué par
aucun acte qu'elle désapprouvât ces théories
et il est à croire qu'elle n'eût pas pris cette
attitude si elle avait pensé devoir être dés-
approuvée par le gouvernement.

ERNEST BAUDOUIN.

Les attaques de M. Numa Gilly contre
les Wilson de la Commission du budget
mettent à l'ordre du jour certaines fortunes
parlementaires assez singulières.

Le Gaulois nous donne d'intéressants
renseignements sur un membre de la ma-
jorité républicaine, M. Pochon, qui ne

semble pas avoir perdu son temps depuis
qu'il est député :

« M. Pochon, député de l'Ain, était un
cultivateur que rien ne désignait au choix
de ses concitoyens ; vous dire pourquoi et
comment on en a fait un député serait trop
long.

» Toujours est-il qu'il tire fort bon parti
de sa situation, qu'il sait ne devoir pas
être éternelle.

» Après s'être occupé de lui, il a pensé à
sa famille, ce qui est d'un bon parent.

» Après avoir obtenu une position bien
rétribuée pour son gendre, qui vit grasse-
ment à Paris, il a trouvé moyen de faire
nommer percepteur dans le Gard, aux ap-
pointements de sept mille francs, son beau-
frère, cultivateur dans la commune de Saint-
Etienne-du-Bois.

» Encouragé par le bon vouloir des di-
vers ministres qu'il a successivement soutenus,
il a demandé, et obtenu que le sieur
Chamotton, maréchal-ferrant, fût nommé
conservateur des ferronneries d'art à Paris.

» Ce n'est pas une plaisanterie ; le maré-
chal-ferrant de Marboz est bel et bien con-
servateur des ferronneries d'art à Paris.

» Et c'est en ferrant les Aes de Marboz
que le maréchal Chamotton a pu se mettre
au courant des ferrures du moyen âge, des
ciselures et objets d'art que nous a laissés
cette époque et dont la garde vient de lui
être confiée ? »

Allons ! allons ! le métier de député de la
majorité ne va décidément pas trop mal.

LES ESPIONS

On vient d'arrêter à Clamart un sieur
Walter, gros bonnet de l'espionnage prus-
sien, au domicile duquel on a trouvé plus
de cent quatre-vingt-six lettres compro-
mettantes et plusieurs plans de la zone mi-
litaire de Paris.

Ce personnage a été arrêté en outre sous
l'inculpation d'attentats ignobles contre ses
deux filles.

L'instruction a eu des lenteurs étonnan-
tes en faveur de ce gredin, et ce n'est que
poussé à bout par les dénonciations des voi-
sins que le Parquet s'est décidé à sévir.

Sans les attentats à la pudeur, il est pro-
bable que cet espion allemand aurait été
rejoindre à la frontière la quantité innom-
brable des espions pris et gracieusement
reconduits par notre gouvernement.

L'Estafette a publié récemment une longue
nomenclature des espions allemands, qui,
arrêtés en France, ont tous été relâchés,
sans être inquiétés par la Justice.

Sans pousser le paradoxe comme Rochefort,
jusqu'à prétendre que le métier d'es-
pion est le meilleur métier en France pour
vivre à l'aise et sous la protection des au-
torités, on peut flétrir l'étrange mansuétude
de nos gouvernants à l'égard des sujets
prussiens surpris en flagrant délit d'espion-
nage sur notre territoire.

D'ailleurs, cette mansuétude est générale.

Alors que, par des mesures de vexations
inouïes, on expulse les Français d'Alsace,
nous tolérons à Paris plus de cent mille
Allemands qui nous espionnent à loisir.

La France rapportait même ce fait cu-
rieux que, dans les Vosges, on permettait
l'entrée d'un fort à des jeunes gens alle-
mands, sous prétexte qu'ils y portaient des
provisions, quand l'accès en était interdit à
nos nationaux.

Il est temps de prendre des mesures
énergiques pour assurer l'exécution des lois
sur l'espionnage.

Ces lois existent pourtant et elles n'ont
jamais été appliquées, quand, en Allemagne
ou ailleurs, pour des faits sans importance,
de simples conversations déplaisantes, non
compatriotes sont condamnés à des années
de forteresse.

L'opinion publique s'émeut à juste titre
de l'impunité accordée aux espions alle-
mands, et si cette impunité continuait, elle
verrait non plus une faiblesse, mais une
trahison.

Nous espérons donc que l'espion Walter
n'échappera pas au sort qu'il mérite.

GABRIEL BAUME.

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Deux heures après, les deux amis déjeunèrent
dans la charmante et tranquille salle à manger
vitrée de l'hôtel. C'est une espèce de serre ornée
de plantes, parée de fleurs et peuplée d'oiseaux
en liberté. Autour, des cabinets particuliers,
formés par des jalousies vertes, rassemblent des
familles anglaises comblées de babys ou isolent
des couples espagnols en voyage de sentiment. La
cuisine était excellente et les vins exquis. La
gaieté fut du repas et l'esprit n'y manqua point.
Camille Regour avait complètement oublié, dans
les douceurs du bucc-retiro gastronomique, les
horreurs du casier judiciaire. Malgré les haltes
répétées et prolongées entre un service et l'autre,
les deux Parisiens atteignirent cependant le des-
sert. Ils épluchaient religieusement des oranges
quand Daniel tourna bride aux propos capricieux
et folâtres.

— Ah ! ça, dit-il, il ne faut pas nous endormir
dans les délices de la rue du Jeune-Anacharsis, et
à propos, as-tu lu les voyages du jeune Anachar-

— Qui. Ne me les conte pas.
— Je me crois suffisamment allumé pour rendre
mes deux visites avec un certain brio et pour
songer à ton affaire avec émotion et conviction.
C'est pourquoi je vais visiter et songer.

— Fort bien. Nous sommes en ville maritime,
ne l'oublie pas. Pavillon au grand mat et toutes
voiles dehors ! Moi, pendant ce temps, j'irai sur
le port assister à la déglutition des moules afin de
me consolider dans mes considérations nouvelles
sur la philosophie de l'existence.

Ils se levèrent très allumés en effet de part et
d'autre, et chacun s'en fut où il l'avait dit. Daniel,
au Palais de Justice. Il y prit l'adresse du vice-
président chargé, paraît-il, de la police correc-
tionnelle. M. le vice-président, nommé tout ré-
cemment au tribunal de Marseille, n'était arrivé
que depuis six jours, sans sa famille, et il logeait
provisoirement, en garçon, dans une maison meu-
blée de la rue Breteuil.

Daniel trouva facilement la maison meublée,
monta au premier étage et sonna à une porte qui
lui fut indiquée.

La porte s'ouvrit et Daniel, le chapeau à la main,
avança la tête.

— M. le vice-président du tribunal ? demanda-
t-il.

En même temps qu'il formulait son interroga-
tion, il regarda la personne à qui il l'adressait.

Ouf ! le juge d'instruction de Dijon ! M. Antéor
Loutang !

— Le vice-président, c'est moi, répondit ce
dernier.

Puis, ayant plus attentivement considéré son
interrogateur :

— Tiens, c'est vous, monsieur ?

L'intonation de ce dernier membre de phrase
n'était pas équivoque. Il n'y avait point à se mé-
prendre sur ce qu'elle renfermait de surprise et
d'aigreur à la fois. Daniel sentit subitement que
ses bottines le serreraient et que son col l'étranglait.
Son ami et lui tombaient à merveille ! L'affaire
promettait d'être jolie !

— Monsieur, balbutia-t-il, charmé de vous
retrouver ici, à Marseille, où j'étais loin de me
douter...

— Charmé, monsieur, riposta le petit sapajou
en acidulant ses paroles et tordant les yeux,
charmé encore plus que vous dont la politesse, la
gratitude...

— Et Mme Loutang se porte bien ? se hâta de
jeter Daniel à la tête du brave homme.

— Fort bien, merci.

— Et ces demoiselles ?

— Parfaitement bien, monsieur. Mais vous
n'êtes certainement pas venu dans l'intention de
me parler de ces demoiselles. Quelque chose de
mieux vous intéresse. Veuillez entrer.

Daniel, embarrassé, entra comme un renard at-
trapé et confus.

— Quelle circonstance vous amène à Marseille
et chez... le vice-président, mon cher monsieur ?

— D'abord, permettez-moi de vous féliciter,
monsieur Loutang, de l'avancement inespéré...
inattendu...

Daniel s'embrouillait.

— Mais où certainement à votre haute intelli-
gence juridique et à...

— C'est bon, c'est bon ; je suis très touché de
vos compliments. Qui vous amène enfin chez moi ?

— Une visite professionnelle, monsieur le pré-
sident. J'ai un ami...

— Oui, oui, le même, sans doute, M. Camille
Regour ?

— Précisément. Une circonstance malheureuse...

— Quelque mésaventure encore ? Cela ne m'é-
tonne pas. C'est un aventurier, un aventurier,
veux-je dire, qui court après les jeunes personnes
photographiées et à qui rien d'extraordinaire et de
suggéré n'est étranger.

— Il n'est pas heureux, voilà tout, monsieur le
président.

— Oui, oui, et cette mésaventure ?

— Le conduit précisément en police correc-
tionnelle.

— Ah ! ah ! devant moi ? interrompit avec un
pourtèchement de babines l'impitoyable père de

INFORMATIONS

LE CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Floquet.

Le Conseil a décidé qu'il n'y a pas lieu de suspendre l'application de la loi sur la surtaxe des blés étrangers.

M. Lockroy représentera le gouvernement à l'inauguration de la statue de Danton. M. Foy est nommé directeur des chemins de fer.

UN GENDARME ALLEMAND QUI SE SUICIDE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Il résulte de l'enquête contradictoire, faite par la gendarmerie française et allemande, que le gendarme allemand trouvé sur le territoire de la commune de Suarce s'est suicidé.

On a, du reste, trouvé sur sa table un billet dans lequel il manifestait l'intention de se donner la mort.

L'émotion causée par cet incident s'est calmée.

UNE AGENCE D'ESPIONNAGE

On écrit de Belfort qu'il se passe en ce moment, dans cette ville, certains faits qui sont de nature à faire supposer qu'il existe dans cette localité une agence allemande organisée pour l'espionnage qui rayonne sur toute la région.

Les faits ont une gravité telle que d'ici quelques jours une mesure de plus rigoureuse fût prise contre les étrangers qui résident sur le territoire de Belfort.

Des députés, qui sont au courant de la situation, sont déjà intervenus à ce sujet, il y a quelques jours, auprès du ministre de l'intérieur.

RÉUNION BOULANGISTE

Dans une réunion boulangiste tenue lundi à Cavailon (Vaucluse), M. Naquet a pris la parole. Il a commencé par indiquer les vices de la Constitution actuelle, et il a demandé la nomination d'une Constituante chargée de supprimer le Sénat. On a fait observer à l'orateur que le Sénat ne peut être supprimé qu'avec le consentement des deux Chambres, et que la Chambre boulangiste qu'il rêvait ne pouvait, à elle seule, opérer une aussi grande réforme.

M. Naquet a répondu que, si le Sénat ne se séparait pas volontairement, il était nécessaire d'employer tous les moyens pour arriver à ce résultat, qu'on pouvait, au besoin, refuser le vote du budget et même, a-t-il ajouté, recourir à un coup de force.

Il paraît que les républicains antiboulangistes présents ont cru devoir protester. Pourquoi ? M. Naquet, une fois encore, a parlé selon la logique républicaine et la tradition républicaine.

« Débarrassons-nous de ce qui nous gêne », disait sous une autre forme le vieux républicain Madier-Montjau.

famille.

— Mon ami m'a chargé de sa défense et je venais vous rendre mes devoirs avant de plaider à votre barre. Je débute et implore toute votre bienveillance, dont je suis, du reste et d'avance, assuré.

— Nous allons donc nous rencontrer ailleurs qu'à table, monsieur ? J'en suis ravi. La justice, vous le savez, est aveugle pour ne point voir qui elle juge, et sourde pour ne point entendre qui la sollicite. Thémis tient une balance afin de peser avec intégrité et une épée nue... destinée... à percer le coupable. Je suis président et, sans considération aucune, je percerai le coupable, je vous en prévient.

M. Antenor Loutang prononça ces dernières paroles comme s'il embrochait déjà Camille.

— Vous vous appelez Daniel de... de...

— Daniel de Pragat.

— Voudriez-vous me donner votre carte ?

— Avec plaisir, monsieur le président.

Daniel fouilla dans la poche de son paletot, en sortit un calepin dont il tira une carte de visite.

M. Loutang la prit et y jeta les yeux.

— Comment ? M. Restoud, fabricant de gilets de flanelle et de bonnets de coton ! Que signifie ?... Auriez-vous l'intention de vous moquer de la justice ? Ou ne seriez-vous réellement, votre ami et vous, que deux vagabonds, deux chevaliers d'in-

LA GRÈVE À LA TOUR EIFFEL

A la suite d'une nouvelle entrevue avec M. Eiffel, l'accord vient de s'établir et tous les ouvriers en grève ont dû reprendre ce matin leur travail sur la tour.

M. Eiffel accorde aux ouvriers une augmentation de cinq centimes par heure à partir du 4^{er} septembre au 4^{er} octobre. Une autre augmentation également de cinq centimes leur sera donnée en novembre ; l'augmentation par heure sera encore de cinq centimes et la journée de neuf heures sera complétée de dix heures.

M. Eiffel promet, en outre, à tous les ouvriers une gratification de 400 fr. quand l'élévation de la tour atteindra la troisième plate-forme.

Il offre en plus, à tous les ouvriers, d'établir une cantine à la deuxième plate-forme dans laquelle ils trouveront une nourriture substantielle et fortifiante, à des prix bien inférieurs à ceux des marchands de vins et restaurateurs, où les ouvriers prennent en ce moment leur nourriture.

Une des premières innovations auxquelles aura donné lieu l'Exposition de 1889 est celle imaginée par un grand magasin de nouveautés qui fait en ce moment construire quatre bateaux à vapeur destinés à conduire ses clients au Champ de Mars.

Ces steamers sont du type des « Hirondelles », mais beaucoup plus luxueux. Le pont sera abrité par un velum blanc et rose qui s'étendra de l'avant à l'arrière ; enfin, les salons seront élégamment meublés.

Tous les passagers voyageront gratuitement : le ticket donnant accès sur le bateau sera en effet une prime offerte aux acheteurs et aucun voyageur payant ne sera admis.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Appel des Réservistes DES CLASSES 1879 ET 1881

Du lundi 1^{er} octobre au samedi 13 octobre inclus :

Les réservistes exercés des régiments d'infanterie, à l'exception de ceux des régiments d'infanterie des 3^e et 16^e corps d'armée ;

Les réservistes des régiments de zouaves et de tirailleurs ;

Les réservistes exercés des bataillons de chasseurs à pied ;

Les réservistes du régiment de sapeurs-pompiers ;

Les réservistes exercés, des bataillons d'artillerie de forteresse ;

Les réservistes des compagnies d'ouvriers militaires du génie détachés sur les voies ferrées.

(Les réservistes exercés qui, déjà convoqués pour 15 jours en 1888 par ordre d'ap-

peau ?... Plus, peut-être ! Ce nom n'est point le vôtre, et ce portefeuille lui-même vous appartient-il ?

Daniel tombait de la lune. L'échourissement se peignait sur son visage. Il repêcha le calepin dans le paletot. Il ne reconnaissait pas ce calepin. Il promena ses regards sur le paletot. Ce paletot n'était pas le sien. Il reconnut, vaguement, mais avec terreur, le pardessus de son bel-oncle futur, le bonnetier du Marais. C'est pourquoi il rougit, se troubla, balbutia.

— Excusez-moi, monsieur le président. Il m'arrive là une chose fort singulière. J'ai dû prendre étourdiment pour le mien ce paletot, hier, en sortant d'une maison où... Il appartient à un oncle dont je vais épouser la nièce.

Daniel venait de lâcher une sottise. Il le comprit trop tard.

— Vous vous mariez donc, vous aussi ?

— Vous me l'avez si énergiquement conseillé, monsieur le président !

M. Loutang se mordit les lèvres.

— Un père comme moi, que le ciel a favorisé de filles... aussi instruites que sages... n'a point d'autres conseils à donner. Quoi qu'il en soit, monsieur, tout ceci ne me semble pas d'une incontestable limpidité. Vous pourriez n'être que d'élégants et spirituels farceurs, de jeunes déclassés sans feu ni lieu.

(A suivre.)

pels individuels, ont ainsi accompli leur période d'instruction, n'ont pas à répondre à cette convocation.)

Les réservistes exercés des régiments d'artillerie de campagne et les réservistes des régiments d'artillerie-pontonnières et des compagnies de sapeurs-conducteurs du génie seront appelés en deux séries :

1^{re} série, classe 1879, du lundi 1^{er} octobre au samedi 13 octobre inclus ;

2^e série, classe 1884, du lundi 15 octobre au samedi 27 octobre inclus.

Du lundi 1^{er} octobre au dimanche 28 octobre inclus :

Seront appelés en une série et par voie d'affiches :

Les réservistes non exercés des régiments d'infanterie de ligne, des bataillons de chasseurs à pied, des régiments du génie, des bataillons d'artillerie de forteresse ;

Les réservistes non exercés ou provenant de la cavalerie, affectés aux régiments d'artillerie de campagne.

(Sont considérés comme non exercés les réservistes qui n'ont pas servi dans l'armée active avant leur passage dans la réserve.)

Continueront à être appelés à des époques variables :

1^o Les réservistes du train des équipages militaires, des sections de secrétaires d'état-major et de recrutement, des sections de commis et ouvriers militaires d'administration, des sections d'infirmiers, des compagnies d'ouvriers d'artillerie, des compagnies d'artificiers ;

2^o Les réservistes auxiliaires du service télégraphique ; les réservistes affectés aux greffes des tribunaux militaires.

APPEL DE LA CAVALERIE TERRITORIALE

Les hommes des classes 1876 et 1877, appartenant aux escadrons numéros pairs de la cavalerie territoriale, seront appelés en une série et par voie d'affiches, ainsi qu'il suit :

Les sous-officiers comptables : du samedi 29 septembre au dimanche 1^{er} octobre inclus ;

Les autres sous-officiers et les brigadiers : du samedi 29 septembre au samedi 13 octobre inclus ;

Les hommes non gradés : du lundi 1^{er} octobre au samedi 13 octobre inclus.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Par décret du 16 septembre, ont été nommés, pour prendre rang du 1^{er} septembre 1888, au grade d'aide-vétérinaire, les 22 aides-vétérinaires stagiaires de la promotion du 1^{er} octobre 1887, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École d'application de cavalerie.

Nous avons déjà désigné, il y a peu de temps, les régiments où sont appelés 15 d'entre eux. Les 7 autres ont été classés ainsi qu'il suit :

M. Laney, affecté au 3^e chasseurs.

M. Tonner, affecté au 5^e hussards.

M. Raynal, affecté au 20^e chasseurs, à la suite.

M. Duplat, affecté au 17^e dragons, à la suite.

M. Roynard, affecté au 40^e cuirassiers, à la suite.

M. Théry, affecté au 42^e cuirassiers, à la suite.

M. Esclauze, affecté au 7^e hussards, à la suite.

Le 1^{er} régiment de Cuirassiers

Le Journal de Maine-et-Loire a publié, avant-hier, les lignes suivantes :

« Le 1^{er} cuirassiers vient d'arriver à Angers ; le Journal de Maine-et-Loire veut saluer ce beau régiment qui vient remplacer dans notre ville le vaillant 12^e, appelé à son tour au poste d'honneur de la frontière.

» En entrant dans leurs quartiers, les cuirassiers liront les noms glorieux de d'Hautpoul et d'Espagne écrits en lettres d'or et qui rappellent à leur arme de si beaux souvenirs.

» C'est en chargeant à la tête des cuirassiers, que le général d'Hautpoul fut tué à la bataille d'Eylau : le 1^{er} régiment faisait partie de ces 80 escadrons qui, lancés par Murat, enfoncèrent la fameuse colonne des grenadiers russes au cimetière d'Eylau. « Nous

laisseras-tu dévorer par ces gens-là ? » avait dit Napoléon à Murat. Nos cuirassiers se chargèrent de la réponse, mais le général d'Hautpoul fut frappé à mort.

» C'est aussi en menant à la charge sa division de cuirassiers, que le général d'Espagne tomba à la bataille d'Easing.

» D'Hautpoul, Espagne, nobles précurseurs des Legrand et des Marguerite, frappés, eux aussi, à la tête de nos escadrons, en 1870 !

» Cette année-là, le 1^{er} cuirassiers demeura digne de son passé : il faisait partie de la division Bonnemains, et si, à Reichshoffen, il ne fut pas écrasé comme les 8^e et 9^e régiments conduits par le colonel Le Forestier de Vandœuvre, il laissa 60 hommes sur le terrain.

« Les cuirassiers français se jetèrent sur nos troupes avec une sauvage impétuosité et un héroïque esprit de sacrifice. » Tel est le témoignage porté par les Allemands dans leurs relations officielles.

» Trois semaines après, à Sedan, le 2^e escadron du 1^{er} cuirassiers accomplit un fait d'armes dont Dick de Lonlay nous donne le récit :

» Cet escadron s'étant trouvé brusquement séparé du régiment, le chef d'escadron d'Alincourt se met à sa tête et propose à ceux qui l'entourent de se faire jour à travers l'ennemi. L'escadron en entier répond à son appel ; quelques volontaires tiennent à honneur de se joindre aux cuirassiers du 1^{er} : ce sont une fraction du 3^e cuirassiers et des chasseurs d'Afrique du 4^e régiment.

» Le commandant forme alors sa troupe en colonne par quatre, les officiers en tête dans l'ordre suivant :

» Au premier rang, le chef d'escadron d'Alincourt et le lieutenant d'état-major de la Fuente.

» Viennent ensuite les capitaines Haas et Blanc, le capitaine d'état-major Magon de la Lande, les lieutenants et sous-lieutenants Thériveau, Garnier, de Montéon, Auyac, et le sous-intendant Seligman-Luy, le capitaine Fuchey, le sous-lieutenant Diehl.

» Voilà nos cavaliers dans le faubourg de Casal ; ils prennent le galop — bientôt ils s'élançant à la charge : ils ont aperçu les Prussiens.

» Les rayons du soleil frappent sur cette troupe héroïque. Les cuirasses semblent en flammes : c'est comme une nappe d'acier qui court. On voit les sabres étinceler parmi les casques.

» Les premiers soldats allemands qui se présentent sont sabrés, foulés aux pieds des chevaux ; mais l'alarme est déjà donnée ; déjà, sur le chemin des cuirassiers, les obstacles se dressent et l'effort désespéré de la petite colonne française va se briser contre des charrettes placées en travers de la rue.

» Un bataillon ennemi se tient derrière cette barricade ; des tirailleurs hessois sont à toutes les fenêtres. Un feu des plus meurtriers se concentre sur cet amoncellement d'hommes et de chevaux. Il y a là une lutte suprême ; puis la lutte cesse ; près des trois quarts des hommes ont été tués.

» Le capitaine Magon de la Lande et le lieutenant Thériveau sont frappés à mort ; le commandant d'Alincourt, le capitaine Haas, le sous-lieutenant Auyac sont grièvement blessés ; le lieutenant de la Fuente a trois chevaux tués sous lui et tombe blessé aux mains de l'ennemi avec les rares survivants de cette charge épique.

» Le 4^{er} cuirassiers porte sur les plis de son étendard les inscriptions suivantes :

Jemmapes 1792
Austerlitz 1805
Eylau 1807
La Moskowa 1812

» Il reste de la place pour d'autres noms. L'avenir, s'il plaît à Dieu, les y inscrira, et quand nous nous rappellerons qu'en 1681 c'est un corps de cuirassiers français qui prit, au nom de Louis XIV, possession de Strasbourg, il nous plaît de penser que peut-être un jour le même honneur sera réservé aux héroïques régiments de Morsbroun et de Rezonville, à ces cavaliers qui sentent battre des cœurs de braves sous leur poitrine d'airain, comme le disait M^{re} Freppel aux cuirassiers du 12^e, un jour qu'il célébrait la messe devant les escadrons à cheval sur le terrain d'Eventard. »

Deux millions, S. V. P.

La circulaire suivante vient d'être adressée, par la Préfecture de Maine-et-Loire, à

un grand nombre de maires du département : Angers, le 8 septembre 1888.

Monsieur le maire, Un décret en date du 27 mai 1888 a prescrit la révision générale de la situation des écoles primaires publiques.

D'après le travail préparatoire dressé par l'autorité académique, votre commune a donné lieu, au point de vue scolaire, aux observations ci-après :

Création d'une école publique de filles obligatoire en vertu de l'art. 44 de la loi du 30 octobre 1886, mais non encore demandée par la municipalité.

Je vous prie de vouloir bien provoquer, sur le point signalé, une délibération du Conseil municipal, afin que, conformément aux dispositions du décret précité, je puisse saisir le Conseil départemental dans sa session d'octobre.

Il importe, en conséquence, que ladite délibération me parvienne avant le 25 septembre courant, dernier délai.

Recevez, Monsieur le maire, etc. Pour le préfet : Le secrétaire général, PROTAT.

En bonne arithmétique, dit le Journal de Maine-et-Loire, voici la signification exacte de cette circulaire :

Il y a dans le département 50 communes qui possèdent des écoles libres fondées par de généreux donateurs, écoles qui tiennent lieu d'écoles communales.

Ces cinquante communes sont mises en demeure de bâtir des écoles nouvelles et de renoncer au bienfait dont elles jouissent depuis longues années. En estimant à 20,000 francs le prix de construction, par commune, des écoles qu'on veut faire construire, c'est un million que l'administration veut extorquer à nos populations rurales.

A ces cinquante communes, il faut ajouter un nombre égal de communes qui ont des écoles publiques leur appartenant, mais qui ont été données à la commune, à la condition expresse qu'elles seraient dirigées par des Sœurs.

Quand ces écoles seront laïcisées, les familles des donateurs reprendront, à juste titre, des écoles qui ne remplissent plus les conditions de leur fondation primitive; il faudra bâtir cinquante autres écoles: Second million qu'on arrachera aux communes du département pour achever de les ruiner.

C'est la mise au pillage des finances communales. L'administration républicaine va bien, mais les élections sont proches et les électeurs se souviendront.

Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

8° LISTE DE SOUSCRIPTION

M. Milon : un revolver.

M. Morisseau-Delaunay : 10 fr.

Le Président, G. DOUSSAIN.

CHRONIQUE THÉÂTRALE. — On nous écrit d'excellentes choses au sujet de M. et M^{me} Nazat, qui font partie de la troupe du Grand-Théâtre d'Angers, de cet hiver, M. Nazat comme second ténor et M^{me} Nazat comme première dogazon. M. et M^{me} Nazat ont joué successivement à Toulouse, à Lille, à Grenoble, à Besançon, et ont laissé partout, nous dit-on, de très bons souvenirs. Nous souhaitons que cette bonne opinion soit confirmée par leurs débuts à Angers. (Patriote de l'Ouest.)

CHOLET — La grève. — La grève que nous avons annoncée continue.

Le citoyen Chéron, chef du parti socialiste, conseiller municipal, est allé à Paris, dit l'Anjou, pour chercher des subsides.

Le même journal écrit :

La Chambre syndicale socialiste, qui prit l'initiative de la grève, la fit décider pour les ouvriers à la main, les seuls en difficulté avec leurs patrons, et pour les ouvriers des établissements mécaniques de coton, qui n'avaient fait aucune réclamation, et qui, sans avis préalable donné à leurs patrons, se refusèrent à entrer dans leurs ateliers le lundi.

C'est ainsi que, depuis le commencement de la semaine, 250 tisserands à la main, et autant de femmes déviduses qui les aident, et 440 tisseurs mécaniques ont cessé tout travail. Les tisseurs mécaniques sont tous de Cholet, mais, à l'exception de

46, les autres sont de Mortagne-sur-Sèvre, Evrunes et deux ou trois autres communes.

LA SANTÉ DE M. CHEVREUL

Les nouvelles de M. Chevreul sont moins bonnes. Le vénérable centenaire s'est trouvé très fatigué, ces jours derniers, et il a dû passer plusieurs jours sans sortir. Il se produit actuellement chez l'illustre savant un affaïssement inquiétant, et, de l'avis des médecins, le moment semble venu où l'intéressant vieillard devra s'abstenir de recevoir des visiteurs.

L'ACCIDENT DU TÉNOR SELLIER

M. Henri Sellier, le ténor qui possédait récemment encore l'Opéra, et qui a chanté l'autre semaine à Angers dans un concert, a été blessé à la chasse, comme autrefois le ténor Roger.

M. Henri Sellier, chassant mardi matin aux environs de Vernon (Eure) avec son ami M. Lecomte, banquier, venait de tirer un lapin et de le blesser assez pour qu'il ne jugeât pas utile de lui envoyer son second coup de fusil. Il courut vers lui, butta et tomba si malheureusement que ce second coup lui partit dans l'avant-bras gauche.

Transporté chez son ami, M. Sellier voulait qu'on le ramenât à Paris, mais comme il avait les doigts et le bras fort abîmés, un docteur du pays, appelé en toute hâte, s'opposa au voyage. C'est ce docteur qui, vu l'état de la blessure, a déclaré, alors, qu'il ne pouvait répondre de rien avant trois ou quatre jours.

Le docteur Second, chirurgien des hôpitaux, a été mandé par dépêche à Vernon, où il a dû arriver dans la matinée.

Henri Sellier, engagé pour la saison au Grand-Théâtre de Marseille, devait bientôt se rendre à son poste. Voilà un accident qui va modifier bien des projets. M. Calabresi, directeur de ce Grand-Théâtre, est en ce moment à Paris. Il se montre fort inquiet, ne sachant pas encore quelles seront les suites de cette catastrophe.

On espère encore que les conséquences de l'accident ne seront pas aussi graves pour le sympathique artiste que jadis pour M. Roger, et qu'il gardera son bras gauche.

FAITS DIVERS

ARRIVAGE DE BLÉ AMÉRICAIN

Il y a une quinzaine de jours, un grand bâtiment à vapeur anglais, le Kessler, de Northshields, venant de Baltimore, est entré dans le bassin de Grandville.

Ce bâtiment, de grande dimension et allant 6 mètres 20 centimètres, a eu assez de difficultés pour entrer et s'est échoué au milieu du bassin, la mer ayant baissé au moment de son entrée; il n'a pu être amarré à quai qu'à la marée du soir et avait bien juste ce qu'il lui fallait d'eau pour opérer sa manœuvre.

Son chargement se compose entièrement de blé, il en a 3,000 et quelques cents tonnes.

Son arrivée a occasionné un grand mouvement dans notre port. La compagnie des chemins de fer de l'Ouest a envoyé aussitôt une quantité de wagons et le déchargement a commencé dès le mercredi, à huit heures du matin. Le travail s'effectue par quatre panneaux à la fois. Un grand nombre d'ouvriers, hommes et femmes, est employé au déchargement.

LES TRICYCLES A VOILES

Un Anglais et sa femme, partis le matin de Honfleur sur un véhicule de ce genre, sont arrivés le soir à Rouen, ayant fait un trajet d'environ 72 kilomètres.

Chaque fois que, sur une route découverte, le vent était favorable, le voyageur gréait un petit mât en bambou, hissait une voile et n'avait plus qu'à gouverner. Le vent le poussait, paraît-il, avec assez de force pour que, même dans les montées, il ne fût pas nécessaire de faire jouer les pédales. Le vent devenait-il contraire, il amenait voile et mât, qu'il accrochait le long de son tricycle.

LES SUICIDES EN FRANCE

Le ministère de l'intérieur vient de publier la statistique des suicides en France pendant l'année 1887.

Le seul département de la Seine compte 4,420 suicides sur 7,552 pour tous les autres départements, soit près d'un cinquième. La population de la Seine n'est cependant que le quinzième de celle de la France.

Le nombre des femmes qui se donnent la mort est inférieur à celui des hommes : il y a eu 4,608 suicides de femmes contre 5,964 d'hommes. Le tableau des suicides par âge montre que c'est de cinquante à soixante ans que les désespérés de ce monde se donnent le plus volontiers la mort. Le nombre des suicidés entre ces limites a été, dans toute la France, de 4,508, tandis que, de trente à quarante ans, il n'a été que de 992. En revanche, de quarante à cinquante ans, la proportion se relève et atteint 4,294.

UN HÉRITAGE DE 45 MILLIONS

Un prêtre du diocèse de Limoges, l'abbé Mallet, curé de La Croisille, vient d'être visé par un sollicitor de New-York qu'un de ses parents, originaire de la commune de Saint-Victorien (Haute-Vienne), est mort récemment, l'instituant son légataire universel. La fortune du défunt, évaluée par l'officier ministériel, s'élève à 9 millions de dollars, soit 45 millions de francs.

AUTRE HÉRITAGE INATTENDU

Un de nos confrères dit qu'un ouvrier typographe, M. Léopold Alameyer, habitant rue Duplessis, n° 5, à Versailles, a reçu, lundi, une lettre l'avertissant que M. Tausiet (François), directeur et fondateur du Courrier de San Francisco, était mort à la Nouvelle-Orléans, le 8 août dernier, laissant un testament d'après lequel il le désignait comme son légataire universel.

La fortune de M. Tausiet s'élève à environ 25 millions de francs.

M. Alameyer, pendant qu'il travaillait en Amérique, avait eu l'occasion de connaître son bienfaiteur et de lui sauver la vie.

M. Tausiet avait collaboré en 1847 à un journal parisien. En 1849, il quittait la France pour se rendre en Amérique.

Il avait fondé le Courrier de San-Francisco, était devenu propriétaire des mines Mido-Valé et s'était fait, en quarante ans, une fortune énorme. Comme il était un enfant trouvé, et par conséquent sans famille, il n'a pas cru faire un meilleur usage de son or qu'en le donnant à celui à qui il devait la vie sauve.

UN EMPEREUR TYPOGRAPHE

L'empereur Frédéric III d'Allemagne était typographe. Il se livrait à l'art typographique dans son propre palais, où M. Hanel, imprimeur à Berlin, avait installé une imprimerie à l'usage du kronprinz.

Il paraît qu'il est de tradition, dans la famille des Hohenzollern, que les princes apprennent un métier manuel.

Le gens qui, dans la typographie, s'enorgueillissent d'avoir eu des ancêtres corporatifs portent l'épée (ayant 1789), vont se trouver au comble de la satisfaction en apprenant qu'un prince portait cuirasse, casque et couronne impériale, a appartenu à leur corporation.

Oui, mais c'était un prince allemand.

CONSEILS ET RECETTES.

DESTRUCTION DES LIMACES

M. le vice-président de la Société d'horticulture de France recommande le moyen suivant pour détruire les limaces :

Étendre de la graisse ou du mauvais beurre sur de petites planchettes, les placer le soir dans les endroits où l'on s'est aperçu de la présence des limaces; le lendemain matin, toutes les planchettes sont recouvertes de limaces; il n'y a plus qu'à les tuer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 septembre.

La physionomie générale du marché reste satisfaisante. Le 3 0/0 clôture à 83.50; le 4 1/2 0/0 à 105.95.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,372. Les obligations foncières et communales gardent un bon courant de demandes.

La Société Générale se maintient à 480.

Le succès de l'Emprunt de Cordoba se confirme; à dire vrai, il n'avait pas été un seul instant douteux.

L'action de Panama finit à 268.

L'idée d'appliquer à l'exploitation des Cafés-Restaurants de Paris le système qui a si brillamment réussi pour les Bouillons-Duval, l'Épicerie Potin, les Grands Magasins du Louvre, du Bon-Marché, etc. fait rapidement son chemin. L'émission que prépare pour le 27 courant la Maison A. de Goldschmidt, rue de la Victoire, est accueillie avec une faveur significative. Ce qui s'explique; non seulement l'affaire est essentiellement française, mais encore elle se présente dans des conditions d'avenir aussi complètes que pouvant réclamer les capitaux.

La Banque de Paris progresse à 875. L'obligation de Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol, est demandée à 296.

La Compagnie Transatlantique est bien tenue à 547.50.

En vue du tirage exceptionnel de Panama, la « Petite Bourse directe », rue de la Bourse, à Paris, vend au cours du jour et jusqu'au 10 octobre, des titres de cette société qu'elle s'engage dès maintenant à racheter à 10 fr. au-dessous du prix de vente. Les acheteurs bénéficient donc des chances de lots en envoyant soit la différence de 10 fr., soit le montant de ces titres.

Les Chemins de fer Economiques sont fermes à 360.

Dernières Nouvelles

L'ACCIDENT DE SAINT-MAUR

La voûte du canal souterrain de Saint-Maur, qui relie les deux bras de la Marne, s'est effondrée hier sur une longueur de vingt mètres environ, avec un fracas épouvantable.

Fort heureusement qu'au moment où l'accident s'est produit, aucun bateau n'était engagé sous le tunnel.

Les dégâts sont purement matériels.

INSULTES A L'ARMÉE

Belfort, 20 septembre.

Hier soir, le général Dorlodot des Essarts a été insulté par quelques vauriens, à Belfort.

M. Loreillard, lieutenant au 35^e de ligne, qui a voulu intervenir, a reçu un coup de couteau dans la poitrine. La victime est en danger de mort.

UNE AFFAIRE FRANÇAISE

Nous signalons à nos lecteurs l'émission d'une affaire française. Il s'agit de la Compagnie centrale des Cafés-Restaurants, créée par des Français.

Elle poursuit un double but : réagir contre l'invasion des produits étrangers qui inondent Paris; fournir au public des consommations saines.

C'est là le côté patriotique et social de l'entreprise. Quant au côté financier, il est facile de se rendre compte de sa valeur, car les actions de cette Société ont devant elles l'avenir des actions des Bouillons-Duval. Le placement est de premier ordre, et promet aux premiers souscripteurs de fortes plus-values.

La Société, propriétaire de 20 des plus importants cafés-restaurants de Paris, est fondée au capital de 7,500,000 francs divisé en 15,000 actions de 500 francs.

La maison A. de Goldschmidt, 65, rue de la Victoire à Paris, en met 13,700 à la disposition du public capitaliste, au pair de 500 francs.

L'émission aura lieu le 27 septembre et sera close le même jour. Mais on peut souscrire dès à présent.

Les versements sont de : 100 francs en souscrivant; 150 à la répartition; 125 le 5 novembre et le solde de 125 fr. le 25 du même mois.

Nous engageons nos lecteurs à saisir cette occasion de placement.

BOURSE DE PARIS

DU 20 SEPTEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	83 40
Rente 3 0/0 amortissable	86 95
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 60
Obligations du Trésor	508 »

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis 0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, et de M^e BRAC et GAUTIER, notaires à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 23 septembre 1888, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, de :

La Propriété des CAPUCINS, située à Saumur, quartier de la Visitation, rue de l' Arsenal, n° 2, consistant en maison et dépendances, ateliers, cours et jardins et un saulaie.

Contenance : un hectare quatre-vingt-sept centiares environ.

Revenu évalué : 2,700 francs.

Mise à prix : 40,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière; 2° A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange; 3° A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER DE SUITE

à des conditions très avantageuses

une

BONNE MAISON D'ÉPICERIE

ET MERCERIE

(GROS ET DEMI GROS)

sise à Beaufort-en-Vallée,

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

TERRE-NEUVE, 18 mois.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 23 septembre 1888, à une heure du soir, à Ville neuve, commune de Saint-Martin-de-la-Place, dans une maison appartenant à M^{me} veuve LOISELLE.

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, commodes Louis XV, secrétaire, tables de nuit et autres, buffets, fauteuils et chaises garnis, pendules, rideaux, matelas, couettes, traversins, oreillers, outils et instruments aratoires, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le MERCREDI 26 septembre 1888, à une heure du soir, à Saumur, rue des Boires, n° 22, dans une maison appartenant à M. DESCHAMPS, plâtrier, où est décédé M. Bodin, rentier.

Il sera vendu :

Bois de lits, buffets, commodes, tables de nuit et autres, chaises, glaces, pendule, gravures, matelas, couettes, traversins, oreillers, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides;

Une grande quantité d'outils à usage de serrurier, et un lot d'articles de quincaillerie.

Au comptant, plus 10 0/0.

M. DUMONT, propriétaire à Moujherne (Maine-et-Loire), offre à livrer de suite Cidre pur pommé, à 35 fr. la barrique, pris gare Linière-Bouton. Fût à rendre. Remise par quantité.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le JEUDI 27 septembre 1888, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, ancienne route de Tours, dans une maison où est décédée M^{me} veuve VALLET-FORTIN.

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, buffet à étagères, commodes, tables, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. Prix très avantageux.

A VENDRE AVEC GARANTIE

Fort JUMENT, de huit ans, appartenant à M. LOIZON, notaire à Gizeux. Convient pour les voyages.

Pour trailer, s'adresser à M. RAINBault, maréchal.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Flurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO PUR Soluble VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50	7 55	11 35			
Chartres	6 7		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33			
Chât.-d-Loir.	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 29			
Noyant-Méon.	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51			
Linières-Bou-	11 39			3 21	7 47		6 2			
Vernantes	11 53			3 36	7 59		6 13			
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23			
Vivv.	12 15			3 59	8 26		6 31			
SAUMUR										
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42			
(départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 48			
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7			
SAUMUR										
(État) (arr.)	12 51			4 30	8 51		7 11			
(départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 30		
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3		
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9		
Brézé s.-Cyr.		9 2 11			4 39	8 56		7 17		
Montreuil		9 19	11 24		4 49	9 8		8 23		
Thouars			11 57		2 34	5 33		9 38		2 44 8
Niort			3 58		4 24	7 59		6 33		10 27
Saintes					6 28	11 05		6 14		2 3
Bordeaux					9 59	3 36		9 02		4 54

Sauf avis contraire, les heures indiquées sont celles de départ.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15		8 30			
Saintes			7 15	8 18	11 39		6 36	
Niort			9 33	10 20	2 5	5 30	8 10	
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41	
Chacé-Varr.	10 01	7 27			2 46	5 22	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55	
SAUMUR								
(État) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 03	
(départ.)		7 25	11 25		2 41	5 20		
Nantilly (départ.)		7 38	11 36		2 53	5 33		
SAUMUR								
(Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 29	3 01	5 44	10 08	
(départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45		11 5
Vivv		8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bou-		8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyant-Méon.		8 59		2 14	4 04	6 42		11 42
Chât.-d-Loir.		10 7	2 15	2 58	5 09	7 48		12 24
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Paris		5 25		8	11 50	2 27		5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direc.		Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55				6 10	8 40	12 07	3 10	7 35			
Angers		2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35				
La Ménitrie		2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 11				
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25						
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 38						
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39						
Saumur (a)		2 22	7 46	9 38	12 34	4 30	6 58	10 24				
(départ.)		3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	10 36				
Varennes			8 05	9 48	12 51	4 45	7 13					
Port-Boulet		3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 40				
Langeais		4 26	8 59	10 10	1 40	5 46	8 08	11 16				
Tours		5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48				
Paris		10 39			3 06	8	2 35	4 01	5 07			

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.		Expr.		Omn.		Direc.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	8 35	9 45	11 35	12 45	10 40	6 25	12 30					
Tours	1 23	5	7 15	11 35	9 08	9 29	9 27					
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	3 49	6 08	9 34					
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 57		6 34	10 23					
Varennes		6 32	8 51	12 57		6 34	10 23					
Saumur (a)		2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 43				
(départ.)		3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 14	10 43				
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 34						
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 41						
Les Rosiers		7 21	9 4									